



Les prestations vacances, famille, scolarité

Renseignements obligatoires

Nom et prénom

Adresse

Complément adresse

Code postal

Ville

Téléphone mobile/...../...../...../.....

E-mail

Structure employeur



LA FAMILLE

- Allocation GARDE DE JEUNES ENFANTS
- Allocation NAISSANCE/ADOPTION PLÉNIÈRE
- Allocation MARIAGE/PACS
- Allocation CADEAU DE NOËL
- Aide FAMILIALE/MÉNAGÈRE
- Allocation ENFANTS HANDICAPÉS
- Allocation COMPLÉMENTAIRE ENFANTS HANDICAPÉS
- Allocation DÉPART À LA RETRAITE
- Allocation MÉDAILLES ET DÉCORATIONS
- Allocation DÉCÈS
- Allocation PERMIS DE CONDUIRE



LA SCOLARITÉ

- Allocation COLLÈGE
- Allocation LYCÉE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL
- Allocation ÉTUDES POST-BAC



LES VACANCES

- Allocation VACANCES ENFANTS
- Allocation ACM
- Allocation VACANCES ADOLESCENTS
- Allocation BAFA
- Allocation SÉJOUR LINGUISTIQUE
- Allocation SÉJOURS VACANCES

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour connaître le montant de nos prestations, reportez-vous à la fiche avantages jointe au livret des prestations ou disponible dans votre espace personnel.

Cochez l'allocation demandée et référez-vous aux conditions d'octroi ainsi qu'aux pièces à joindre dans votre livret des prestations ou dans cet imprimé.

Tout document à caractère confidentiel peut être joint au formulaire de demande sous enveloppe fermée (avis d'imposition, etc...).

Votre code agent

a _ _ _ _ _

Date

__/__/__

Signature

En tant que responsable de traitement au sens du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, la collectivité locale a sollicité les services de Plurélya pour collecter des données à caractère personnel aux fins de la gestion des œuvres sociales et culturelles. Plurélya agit en tant que sous-traitant pour le compte de la collectivité. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, vous opposer au traitement et formuler des directives post-mortem sur le sort de vos données par email ou par courrier en contactant l'interlocuteur de la collectivité locale en charge du sujet.



POUR LA FAMILLE

Pour les conditions d'octroi, merci de vous reporter au livret des prestations.

GARDE DE JEUNES ENFANTS

PIÈCES À JOINDRE :

- Fiche(s) de paie PAJE sur l'année 2023.
- Facture(s) acquittée(s) de la structure sur l'année 2023 (le contrat n'est pas suffisant).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule S :** avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).



Rappel des exclusions

La garde occasionnelle (type baby-sitting ou autre) est exclue.

PERMIS DE CONDUIRE

PIÈCES À JOINDRE :

- Copie de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (date de l'inscription à l'auto-école faisant foi).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour une demande de permis de conduire enfant (si jamais fourni).

NAISSANCE / ADOPTION PLÉNIÈRE

PIÈCES À JOINDRE :

- Acte de naissance / copie du jugement d'adoption ou copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

DÉPART À LA RETRAITE

Date de départ à la retraite :

___ / ___ / ___

PIÈCES À JOINDRE :

- **Pour les titulaires :**
- Copie du décompte définitif d'une pension CNRACL complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Pour les non-titulaires :**
- Copie du certificat de travail.
- Copie du livret de famille complet pour les femmes (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

ENFANTS HANDICAPÉS

PIÈCES À JOINDRE :

- Copie de la notification de la MDPH ou de la CDAPH mentionnant le taux d'handicap de l'enfant.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

COMPLÉMENTAIRE ENFANTS HANDICAPÉS

PIÈCES À JOINDRE :

- Attestation de la CDAPH (mentionnant la catégorie 3,4,5, etc...), prestation de compensation du handicap ou allocation compensatrice tierce personne (MDPH), pension d'invalidité 3ème catégorie (sécurité sociale).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

AIDE FAMILIALE / MÉNAGÈRE

PIÈCES À JOINDRE :

- Certificat médical.
- Justificatif de prise en charge de la CAF, la CARSAT, la mutuelle, la caisse de retraite, le Conseil Départemental ou l'APA et/ou pour les bénéficiaires de l'allocation de compensation : la copie de l'accord de la CDAPH.
- Facture acquittée de l'organisme employant l'aide ménagère ou familiale.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

MARIAGE / PACS

PIÈCES À JOINDRE :

- Acte de mariage / récépissé de l'enregistrement du PACS ou copie du livret de famille complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

MÉDAILLES ET DÉCORATIONS

PIÈCES À JOINDRE :

- Copie du diplôme de la Préfecture ou arrêté de nomination de la Préfecture (date du diplôme ou de l'arrêté de la Préfecture faisant foi).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Pour les médailles 2022 avec une remise différée (cérémonie(s) en 2023), une attestation du représentant légal est à fournir.

Cette allocation doit être demandée au cours de l'année d'obtention de la médaille (voir date du diplôme ou de l'arrêté de la Préfecture).

CADEAU DE NOËL

NOM ET PRÉNOM DE(S) L'ENFANT(S) :

-
-
-

PIÈCE À JOINDRE :

- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

Demande à réaliser avant le 30 novembre 2023.



DÉCÈS

Veillez remplir obligatoirement les champs suivants :

Décès : agent actif agent retraité conjoint actif conjoint à charge (ou retraité) enfant à charge
Bénéficiaire : agent conjoint (non séparé, non divorcé)
 pompes funèbres personne ayant pris en charge les frais d'obsèques (**facture obligatoire**)

PIÈCES À JOINDRE :

- Acte de décès.
- Facture des pompes funèbres acquittée au minimum du montant de l'allocation versée indiqué sur votre fiche avantages (si elle n'est pas destinée aux pompes funèbres).
- En cas du décès du conjoint à charge ou d'un enfant à charge (de 26 ans maximum) : toutes pièces justificatives.
- Relevé d'identité bancaire de la personne ou de l'établissement ayant pris en charge les frais d'obsèques.



POUR LA SCOLARITÉ

Pour les conditions d'octroi, merci de vous reporter au livret des prestations.

COLLÈGE

Demande à réaliser entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023.



PIÈCES À JOINDRE :

- Certificat de scolarité.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Justificatif d'enfant à charge (uniquement si l'adresse postale figurant sur le certificat scolaire est différente de celle du lieu de résidence actuel du bénéficiaire de l'allocation).

ÉTUDES POST-BAC

PIÈCES À JOINDRE :

- Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité.
- Contrat d'alternance (pour les alternants), l'élève peut percevoir une rémunération jusqu'à 50% du SMIC.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Justificatif d'enfant à charge (uniquement si l'adresse postale figurant sur le certificat scolaire est différente de celle du lieu de résidence actuel du bénéficiaire de l'allocation).
- **Uniquement pour les agents en formule S :** avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).

LYCÉE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

Demande à réaliser entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023.



PIÈCES À JOINDRE :

- Certificat de scolarité.
- Contrat d'alternance (pour les alternants), l'élève peut percevoir une rémunération jusqu'à 50% du SMIC.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Justificatif d'enfant à charge (uniquement si l'adresse postale figurant sur le certificat scolaire est différente de celle du lieu de résidence actuel du bénéficiaire de l'allocation).

NOM ET PRÉNOM DE(S) L'ENFANT(S) :

-
-



Rappel des exclusions

Les classes de 6ème à la 3ème (3ème professionnelle effectuée dans un lycée).

Enseignement à distance (sauf si handicap de l'enfant ou état de santé justifié) et formation permanente.



POUR LES VACANCES

Pour les conditions d'octroi, merci de vous reporter au livret des prestations.

VACANCES ENFANTS

PIÈCES À JOINDRE :

- Justificatifs au nom de l'agent ou de l'enfant indiquant les dates du séjour et le montant pris en charge (un pour chaque enfant).
- Les vacances doivent se dérouler en dehors du domicile familial.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule S** : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).

Allocation non cumulable avec les allocations ACM, BAFA et séjour linguistique (sauf agent en formule S).

ACM

PIÈCES À JOINDRE :

- Facture acquittée ou attestation du directeur du centre précisant la période de fréquentation, le montant payé par la famille et le nom du ou des enfants participants (un justificatif pour chaque enfant).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule S** : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).

Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants, BAFA et séjour linguistique (sauf agent en formule S).

NOM ET PRÉNOM DE(S) L'ENFANT(S) :

-
-
-
-
-

DATE DU(DES) SÉJOUR(S) :

-/...../.....
-/...../.....

BAFA

PIÈCES À JOINDRE :

- Justificatifs au nom de l'agent ou de l'enfant indiquant le montant pris en charge.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule S).

SÉJOUR LINGUISTIQUE

PIÈCES À JOINDRE :

- Justificatifs au nom de l'agent ou de l'enfant indiquant les dates du séjour et le montant pris en charge.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule S** : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).

Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule S).

SÉJOURS VACANCES

PIÈCES À JOINDRE :

- Facture acquittée au nom de l'agent ou de son conjoint.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

VACANCES ADOLESCENTS

PIÈCES À JOINDRE :

- Facture acquittée de l'organisme responsable du séjour (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule S** : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (si jamais fourni).



Rappel des exclusions

Les vacances familiales, chez des amis, en camping, en gîtes ruraux, en location, à l'hôtel...